

FIP

OTC DUO 1



ASSET MANAGEMENT



Paul-Henry Schmelck (60 ans)
 Directeur de Participations
 > Docteur en médecine



Michel Gomart (50 ans)
 Directeur de Participations
 > HEC & Droit



Xavier Faure (38 ans)
 Directeur de Participations
 > Polytechnique X



Patrick de Roquemaurel (52 ans)
 Directeur de Participations
 > ESLSCA



Emmanuelle Deponge (40 ans)
 Chargé d'affaires
 > Docteur en Sciences de la vie



Matthieu Dracs (31 ans)
 Chargé d'affaires
 > Mastère ESSEC



Laurent Foiry (27 ans)
 Chargé d'affaires
 > Docteur en Génétique moléculaire



Fleur Brossel (35 ans)
 Secrétaire Général
 > Magistère de Gestion



Fanny Spagner (31 ans)
 Contrôleur Financier
 > DESS Finance



Myriam Villetelle (33 ans)
 Assistante de gestion
 > Maîtrise de Gestion



Jean-Marc Palhon
Directeur Général
Directeur de Participations

“

Des marchés boursiers et des investisseurs institutionnels qui financent massivement les grandes entreprises mais qui ne répondent pas aux besoins de financement nécessaires au développement des PME : c'est ce constat qui m'a poussé à créer OTC Asset Management en 2001.

Avec l'aide de mon équipe, nous participons à l'essor de sociétés disposant d'un fort potentiel de croissance.

Nous avons investi dans plus de 65 PME. Elles représentent un chiffre d'affaires de plus d'1,2 milliard d'euros et emploi près de 6 500 salariés, des chiffres qui prouvent l'intérêt du capital investissement en France.

”

...quoi de neuf ?

A propos d'OTC Asset Management

- **Société de gestion indépendante agréée par l'AMF.**
- **Un métier : le financement de la croissance et le développement d'entreprises non cotées.**
- **Élue Meilleure Équipe de Capital Risque par Capital Finance en 2007.**
- **Classée au 1^{er} rang des sociétés de gestion de Capital investissement les plus actives en France. et au 11^{ème} rang en Europe** (*étude publiée le 31 janvier 2008 dans l'AGEFI Hebdo*).
- **1^{ère} société de gestion au classement des sociétés de Capital Risque françaises les plus actives en montants investis dans des sociétés non cotées** (*classement publié par Private Equity Magazine en février 2008*).

OTC Asset Management :

Carte d'identité

■ Notre métier

OTC Asset Management est une société de gestion de portefeuille créée en 2001 **dédiée à la gestion de FCPI et de FIP comportant un risque de perte en capital. Indépendante**, elle gère près de **300 millions d'euros investis dans le capital d'entreprises essentiellement non cotées**, présentant de fortes perspectives de croissance à des stades de développement différents.

Qu'est-ce qu'un FIP ?

Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) ont été créés en 2003 par la Loi Dutreil afin de faciliter le financement d'entreprises françaises issues au maximum de 3 régions limitrophes choisies par la société de gestion.

■ Notre philosophie de gestion

Le FIP est un véhicule d'investissement qui comporte un risque de perte en capital. De ce fait, OTC Asset Management a opté pour une stratégie d'investissement diversifiée et complémentaire, alliant non coté et autres actifs diversifiés. La durée de blocage du FIP est de 8 ans, prorogeable deux fois d'une année.

• **70%** en entreprises régionales* non cotées éligibles au quota FIP ISF

• **30%** en actifs diversifiés (principalement en OPCVM, actions, obligations, monétaires...) investis en fonction des opportunités des marchés.

*Ile de France / Bourgogne / Rhône-Alpes

■ Les spécificités de notre gestion

- La priorité est donnée aux entreprises disposant d'un modèle de développement déjà éprouvé et gérées par un management expérimenté. Cependant, et conformément à la réglementation en matière de réduction d'ISF, 20% du total de l'actif du fonds sera investi dans des sociétés de moins de 5 ans d'existence, ce qui induit un risque de perte en capital ;
- Les fonds investis (comportant une prise de risque en capital) seront employés notamment pour augmenter les capacités de production et/ou la force de vente, développer de nouveaux produits, financer des acquisitions ou accroître les besoins en fonds de roulement.

■ Nos axes d'investissement

• Les technologies de l'information (logiciels, hardware, télécommunications, internet,...)

• Les sciences de la vie (instrumentation médicale, prestations de services,...)

• Les secteurs traditionnels (services, biens d'équipement, distribution,...)

OTC Asset Management en bref :

- Une expertise de plus de 7 ans dans le Capital Risque
- 14 collaborateurs
- Près de 300 millions d'euros sous gestion

Réduire son ISF et son impôt sur le revenu

■ Les avantages fiscaux sont acquis à condition de conserver ses parts 8 ans (durée pouvant aller jusqu'à 10 ans) et en contrepartie d'un investissement dans des sociétés non cotées présentant un risque en capital.

■ Réduction immédiate d'ISF

En souscrivant au FIP OTC DUO 1, vous bénéficiez d'une réduction immédiate de votre ISF 2008 :

- **35 %** de votre souscription (soit 50% de la quote-part du FIP investie en PME éligibles), pour une réduction d'ISF maximum de 20 000 €.

■ Réduction d'impôt sur le revenu

En souscrivant au FIP OTC DUO 1, vous bénéficiez d'une réduction immédiate d'impôt sur vos revenus 2008 à hauteur de :

- **7,5 %** de votre souscription (soit 25% de la quote-part du FIP non investie en PME éligibles au quota ISF) pour une réduction d'IR maximum de 3 000 € pour une personne seule et de 6 000 € pour un couple.

Soit une réduction d'impôt totale de 42,5%.

■ Investir selon la réduction d'impôt recherchée, exemples pour un couple (hors prise en compte du droit d'entrée) :

Pour réduire votre ISF 2008 de :	Investissez dans le FIP OTC DUO 1 à hauteur de :	Vous bénéficiez également d'une réduction de votre impôt sur les revenus 2008 de :	Soit une réduction d'impôt totale de :
1 000 €	286 parts*	215 €	1 215 €
2 000 €	572 parts*	429 €	2 429 €
3 000 €	858 parts*	644 €	3 644 €
5 000 €	1 429 parts*	1 072 €	6 072 €
10 000 €	2 858 parts*	2 144 €	12 144 €
20 000 €	5 715 parts*	4 286 €	24 286 €

* 1 part = 10 € (hors droit d'entrée)

■ Exonération d'ISF

Pendant la durée de vie du FIP OTC DUO 1, votre investissement est exonéré d'ISF.

■ Exonération des plus-values

Au moment du rachat des parts du FIP OTC DUO 1, vous bénéficiez d'une exonération totale d'imposition des plus-values (hors prélèvements sociaux).

Avertissements

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

Lorsque vous investissez dans un Fonds d'Investissement de Proximité (« FIP »), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).

- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la

durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.

- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 31 décembre 2007, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la société de gestion OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif ⁽¹⁾ éligible (quota de 60%) à la date du 31 déc. 2007	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% des titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	0%	31 décembre 2009

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 31 décembre 2007, selon la méthode définie à l'article R. 214-75 du Code monétaire et financier.

Les frais de fonctionnement du fonds recouvrent :

Catégorie	% ou Montant maximum	Base de calcul	Périodicité	Plancher
Droit d'entrée	5 % nets de toutes taxes	Prix de souscription des Parts A	Ponctuelle à la souscription	-
Rémunération de la Société de Gestion	3,85 % nets de toutes taxes	Pendant les deux premiers exercices du Fonds : montant total des souscriptions du Fonds. Pendant les exercices suivants : la moyenne annuelle de l'Actif Net du Fonds calculée sur la base des deux dernières Valeurs Liquidatives semestrielles	Annuelle	-
Rémunération du dépositaire et frais liés aux obligations légales du Fonds	80 000 € TTC + 8 € TTC par Porteur de Part	-	Annuelle	-
Honoraires du Commissaire aux comptes	0,042 % TTC	Actif Net	Annuelle	8 850 € TTC
Frais liés aux investissements	1,80 % TTC	Actif Net	Annuelle	-
Frais de constitution	0,2 % nets de toutes taxes	Montant total des souscriptions de Parts A	Ponctuelle	-



ASSET MANAGEMENT

Pour souscrire à OTC DUO 1

Délai de souscription :

au plus tard le 16 mai 2008 (dans la limite des parts disponibles) pour bénéficier de la réduction d'ISF 2008 déclaré au plus tard le 15 juin 2008.

Valeur de la part à la constitution :

10 euros

Souscription minimale :

1 000 euros (hors droit d'entrée)

Frais d'entrée :

5% maximum

Durée de placement :

8 ans (pouvant aller jusqu'à 10 ans)